



ABONNEMENTS :
10 fr. pour trois mois,
31 fr. pour six mois,
et 60 fr. pour l'année.
hors du dépt du Rhône,
1 f. en sus par trimestre.

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

LYON, 13 JANVIER 1830.

Quelques personnes ont trouvé exagérée notre supposition, qu'à l'aide de la concurrence l'emprunt de la ville eût été soumissionné à 3 1/2 p. 0/0. On est généralement d'accord que cet emprunt eût été contracté à 4 p. 0/0, mais pas au-dessous. En accordant que la concurrence n'eût apporté qu'un demi pour cent de bénéfice, nos calculs seraient les mêmes, et la perte éprouvée par la ville serait de bien peu moindre que celle que nous avons évaluée, puisque elle serait encore, sur le million emprunté à la Martinière, de un pour cent. Mais notre évaluation d'un intérêt de 3 et 1/2 p. 0/0 n'est pas tout-à-fait arbitraire : l'escompte sur place ne dépasse pas à Lyon 3 à 5 1/2 p. 0/0, il est même arrivé jusqu'à 2 p. 0/0 ; le 5 p. 0/0 émis à 75 f., est monté à 84 f., c'est-à-dire qu'il ne rapporte, en effet, que 3 1/2 p. 0/0 ; et s'il offre une chance d'accroissement du capital, il présente aussi le danger d'une perte sur ce même capital. Malgré l'imminence de son remboursement, le 5 pour 0/0 se maintient à 109 f., c'est-à-dire que s'il était remboursé les possesseurs de rentes perdraient 9 p. 0/0 ou deux années d'intérêt. Ainsi, nous ne croyons pas avoir trop présumé du crédit de la ville de Lyon en supposant qu'elle pût trouver des prêteurs à 5 1/2. Quel placement, en effet, serait plus solide ? La ville ne doit que quatre millions, ses revenus sont de trois millions, et ses dépenses ordinaires n'excèdent pas deux millions ; mais, dit-on, l'intérêt de 3 1/2 est le plus bas possible, comment un banquier pourrait-il le soumissionner et trouver ensuite à l'appliquer à des capitalistes, tout en conservant une juste provision ? A cela il sera facile de répondre qu'il serait possible de se passer de l'intermédiaire des banquiers, que l'opération, étant peu considérable, pourrait se faire directement par les capitalistes, qu'enfin c'était la concurrence avant tout qu'il fallait provoquer afin d'obtenir le taux le plus avantageux possible. On nous a demandé si nous avions des prêteurs au taux de 3 1/2 ; cette question n'est qu'une plaisanterie. Ces prêteurs, s'il en existe, ne se feront connaître que lorsque la concurrence sera ouverte ; et dans ce cas même ils se garderont bien de publier d'avance leurs intentions. Toujours est-il qu'alors même qu'il se présenterait des prêteurs à 3 1/2 p. 0/0, il faudrait rejeter leurs offres et ouvrir encore la barrière à la concurrence.

Le dégel qui s'était établi depuis plusieurs jours dans le nord de la France, n'a fait qu'apparaître à Lyon, où le thermomètre est remonté un seul jour à un ou deux degrés au-dessus de zéro. Encore cet adoucissement de la température n'était-il dû qu'à un tems couvert. A la suite d'une énorme quantité de neige qui est tombée pendant deux jours, le tems s'est remis au froid. Le thermomètre marquait ce matin, à 7 heures, 4 degrés 1/2 au-dessous de zéro, échelle de Réaumur, et ce soir, à six heures, il était au-dessous de six degrés.

— Les assises du Rhône, pour le premier trimestre de 1830, s'ouvriront du premier au cinq mars prochain.

— Le tribunal de police correctionnelle s'est occupé lundi dernier du jugement de plusieurs femmes surprises à voler dans les magasins, où elles s'introduisaient avec les dehors de l'élégance comme de riches acheteuses. En parlant, il y a quelque tems, de l'arrestation de ces dames, nous avons raconté leur lucrative industrie et mentionné l'accident qui y a mis terme. Voici comment la justice a prononcé

sur leur sort : Catherine Rambaud, femme Gervais-Gerbaux ; Marie-Louise-Elisa Bourjon, femme Gaido ; Françoise Perronnet, femme Durel ; et Claudine Rambaud, femme Joannard, ont été condamnées à 18 mois ; Malleval et Jean Crumler, ont été condamnés à 1 an de la même peine. César Joannard, mari de l'une de ces femmes, a été acquitté.

— Le 2^e bataillon du 8^e régiment de ligne, venant de Toulon et se rendant à Montbrison où il doit séjourner, est arrivé dans notre ville ; le 1^{er} bataillon qui était arrivé lundi est reparti ce matin.

— Une lettre de Belley rapporte que dans la nuit du 22 décembre dernier, on a ressenti dans cette ville un tremblement de terre qui a duré environ 2 minutes. Quelques cheminées ont été, dit-on, renversées. Dans ce moment, le thermomètre était descendu à 22 degrés. (Courrier de l'Ain.)

— La dépêche télégraphique suivante vient d'être adressée à la chambre du commerce de Marseille, par M. le préfet maritime.

« Toulon, le 6 janvier 1830, à 9 h. du matin.

» Le préfet maritime, à M. le commissaire de la marine, à Marseille.

» Je viens d'apprendre que quelques armemens se font dans le port d'Alger. J'envoie l'Actéon pour doubler l'escorte du convoi qui devra partir le 8. Ce convoi ne devra quitter Marseille qu'après l'arrivée de ce bâtiment.

» Donnez cet avis à la chambre de commerce, pour qu'elle prévienne les bâtimens de ne pas s'écarter de leur escorte, et qu'elle leur ordonne, sous leur propre responsabilité, l'exécution des signaux faits par le commandant du convoi. » (Aviso.)

— Les pluies ont été tellement abondantes à Rome, dans les journées du 20 et 21 décembre, que le Tibre a débordé et inondé les rues les plus belles de cette capitale. Le 22, ce fleuve est rentré dans ses eaux. (Idem.)

— On lit dans l'Aviso la lettre suivante adressée au rédacteur de cette feuille :

« Un de vos abonnés assez bien instruit, vous engage, en publiant cette lettre, d'adresser aux journaux, organes des anciens et nouveaux ministères, les trois questions suivantes :

» Serait-il vrai que le ministère Villèle, après avoir déclaré la guerre au Dey d'Alger, d'un ton un peu hautain, il est vrai, mais qui n'avait rien que de très-français, se serait tout-à-coup rabattu dans ses moyens d'attaque sur celui de provoquer une révolution à Alger, c'est-à-dire, à essayer de faire couper la tête du Dey, au moyen de harangues adressées par les commandans des bâtimens en station, aux recrues venant de Turquie pour compléter la garde du Dey ?

» 2^e Serait-il vrai qu'au mois de janvier 1829, le ministère Martignac eût abaissé la majesté du pavillon royal, au point d'acheter, à Constantinople, un firman du Grand-Seigneur, engageant le Dey à donner à la France la satisfaction demandée, pour les coups de manches de chasse-mouches donnés à M. Duval, consul de France, firman dont le Dey n'aurait tenu aucun compte ?

» 3^e Serait-il vrai qu'après l'épouvantable affaire de M. de la Bretonnière, négociateur envoyé par le ministère pour traiter de la paix, qui n'a, dit-on, sauvé sa tête que par hasard, et dont le vaisseau n'a été sauvé que par un plus grand basard encore, le ministère Polignac eût traîné le pavillon de France dans la fange, au point de solliciter à prix d'argent un nouveau firman du Grand-Seigneur, engageant le Dey à faire la paix avec la France ?

» Si tous ces faits sont vrais, comme j'ai quelque raison de le croire, il faut convenir qu'à aucune époque de la monarchie la France n'a été avilie, n'a été dégradée comme ces trois ministères l'ont fait l'un après l'autre.

» Si on répond à cette lettre par des dénégations, je me charge de la riposte, qui serait alors peut-être plus explicative qu'on ne le désirerait. »

— M. le baron de Varennes, secrétaire de l'ambassade française à Constantinople, allant en courrier de cette dernière ville à Paris, a passé ici hier matin. — M. Henri, attaché à l'ambassade brésilienne à Londres, a passé ce matin ici, allant également en courrier, de Londres à Munich.

(Courrier du Bas-Rhin.)

— La loge de la *Vraie-Fraternité*, à Strasbourg, a fait distribuer aux pauvres, dans le courant de cette semaine, six cents fagots en bon bois dur. La loge des *Cœurs-Fidèles*, va, nous assure-t-on, imiter ce bel exemple. Nous apprenons aussi que la loge des *Amis de la Vérité*, à Metz, vient de concourir pour mille francs à la souscription qui a été ouverte dans cette ville pour donner du travail aux indigens. A Paris, à Douai, à St-Quentin et dans une foule d'autres villes les réunions maçonniques rivalisent de zèle pour concourir à soulager l'infortune. Voilà par quels actes les francs-maçons répondent à leurs détracteurs, aux ennemis des lumières qui ne cessent de leur prodiguer des injures ou de les calomnier. L'exercice de la bienfaisance est un des principaux buts de la franc-maçonnerie au dix-neuvième siècle. (Idem.)

PARIS, 10 JANVIER 1830.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU PRÉCURSEUR.)

Il y a peu de jours qu'un haut dignitaire ecclésiastique qui, en s'isolant à propos des partis politiques, a conservé pendant long-temps la réputation d'un homme impartial et modéré, s'est présenté chez un personnage dont l'influence lui a paru propre à relever l'administration actuelle du profond abaissement dans lequel elle est tombée. Après de longues doléances sur les embarras du gouvernement sur l'irritation des esprits, le prélat donna à entendre qu'il était chargé d'une mission de paix, et pour peu que l'on voulût s'y prêter, il s'opérerait entre tous les serviteurs de la monarchie, un rapprochement bien considérable. Cependant, comme il était resté dans des termes fort vagues, cette première négociation n'eut aucune suite dans une seconde entrevue ; le plénipotentiaire de M. le président du conseil s'expliqua plus clairement, et en s'efforçant de réveiller certaines sympathies dans le cœur de celui qu'il voulait convaincre, il lui offrit un porte-feuille. L'homme d'Etat à qui toutes ces avances étaient faites, parut croire aux bonnes et généreuses intentions du ministre qui recherchait son alliance. Il se garda bien d'examiner par quel motif on avait recours à lui, il se contenta de répondre à tous les raisonnemens, à toutes les instances, que nulle renommée n'était assez grande désormais pour couvrir l'impopularité de M. de Polignac, et que là, son influence, si on voulait bien lui en attribuer quelque-une, disparaîtrait du jour où il viendrait à méconnaître cette vérité. Le négociateur sémi-officiel n'ayant pu ébranler une conviction aussi forte, retourna un peu confus vers le patron auquel il avait promis un meilleur succès.

M. de Polignac alors semble reprendre tout le courage que donnent l'irritation et le désespoir ; il désavoue toutes les tentatives faites en son nom,

plein d'assurance ou du moins affectant de le paraître, il rendit l'ordonnance qui fixe au 2 mars la convocation des chambres. Mais les résolutions de M. de Polignac sont variables, il est encore une fois tombé des hauteurs où son génie s'était élevé. La convocation des chambres lui paraît trop rapprochée il ne compte plus sur l'éloquence de M. Berryer fils, il n'est même plus certain de le faire élire député. Les doléances de M. Courvoisier ont recommencé, tous ses employés supérieurs s'inquiètent de leur position. M. Dutertre, champion infatigable du côté droit, M. de Conny lui-même, déclarent tout haut qu'une administration dans laquelle figurent MM. de Bourmont, Guernon de Rauville, etc., ne saurait marcher, et qu'ils ne peuvent prendre l'engagement de la soutenir.

— En ce moment toute la politique est tournée vers la bourse. L'adjudication qui aura lieu après-demain de l'emprunt de 80 millions est le sujet presque unique des conversations. Les femmes même, et ce ne sont pas seulement les femmes de banquiers, prennent une part très-active à ces discussions. Les pistoles, que M. de Chabrol cite toujours, les divertissent, et on cite à leur tour les livres *sterlings* ou les *pounds* de M. de Polignac, les petits écus de M. de Montbel; car jusqu'à présent le système décimal paraît être étranger à ces Messieurs. Les gens plus sérieux ou plus intéressés à la chose s'inquiètent surtout de la manière dont l'opération est proposée par le gouvernement et acceptée par les capitalistes. Voici, parmi ce que nous avons recueilli, les faits qu'il nous a paru intéressant de faire connaître au public.

La loi qui a créé l'emprunt de 80 millions a laissé le ministre des finances libre de choisir le taux d'intérêt qui lui semblerait le plus convenable. A coup sûr, elle lui laissait de même la faculté de permettre à son tour un choix pareil aux capitalistes. Il semblait donc que l'adjudication aurait pu, de la part du ministre, se borner à cette seule clause : les 80 millions dont l'emprunt est autorisé seront fournis par la compagnie qui en demandera l'intérêt le moins élevé; ils seront remboursables à la volonté du gouvernement. On a adopté un mode contraire; on a dit : l'intérêt sera de 4 p. 100; pour cet intérêt, vous donnerez la somme qu'il vous conviendra d'offrir. Au fond, la question paraît la même; cependant la différence est grande entre la première condition et celle-ci : en empruntant 80 millions à un intérêt vague, mais le moindre possible, on n'avait à rendre que 80 millions; et l'amortissement de 800,000 fr. ou 1 pour 100 rachetait les portions de la rente jusqu'au moment où un remboursement était possible; mais il la rachetait sans accroissement de capital de ceux seulement qui, trouvant de leurs fonds un intérêt plus élevé, voulaient déclasser leur rente. Prenez, au contraire, l'emprunt tel qu'il était annoncé avant la note qui a paru il y a quelques jours dans la *Moniteur*; il fallait une somme de rentes 4 p. 100 plus ou moins forte pour faire les 80 millions; et par suite de la non fixation du prix d'achat, le pair du remboursement n'était point établi d'une manière précise. On pouvait donc croire que le prix de rachat n'aurait point d'autre limite que celle des offres, et que ces offres étant forcées de la part du gouvernement, puisque les 800,000 fr. votés en 1828 sont spécialement affectés, grâce à M. Lafitte, à l'extinction du nouveau fonds, il arriverait qu'au bout de quelques années le prix du capital premier serait doublé, et que peut-être l'autre irait de beaucoup au-delà des prévisions même les plus extravagantes.

C'est sans doute par suite de ces idées que le nouveau 4 p. 100 a été dans l'origine demandé à 6 et à 7 fr. de prime au-dessus du pair; l'avis d'ailleurs plus officiel donné par le ministre, qu'il serait remboursable à 100 fr., a rabattu un peu de ces fumées; mais l'élan était donné, et il paraît certain que les soumissions iront plus haut qu'on aurait jamais osé l'imaginer quand la loi a été votée.

Le roi a chargé M. de Caraman, son ambassadeur à la cour de Madrid, d'offrir à la reine d'Espagne un million de fraucs, à titre de présent de noces.

— M. de Vatisménil a donné sa démission de membre de la société des *Bonnes Lettres*.

— Une lettre de Rome insérée dans un journal ministériel, contient ce qui suit :

« On croit que c'est M. l'évêque d'Hermopolis, comte et

pair de France et ministre d'Etat, qui doit être présenté par S. M. T. C., pour remplacer le défunt cardinal sur le siège archiepiscopal de Sens. On dit également que MM. les archevêques de Besançon et de Bordeaux ont supplié le roi de France, de ne pas présenter leurs noms au souverain pontife en cette circonstance, en protestant dans les termes les plus touchants de leur attachement pour leurs églises et leurs diocésains. »

M. d'Hermopolis ayant la présentation aux dignités ecclésiastiques, commence par se présenter lui-même pour un archevêché. C'est accomplir le précepte plus mondain qu'apostolique : Charité bien ordonnée commence par soi-même.

— Le bruit d'une augmentation dans le nombre des offices de notaire s'est brusquement propagé dans les villes de Lyon, Rouen et autres. Alarmés de ce bruit, les notaires ont adressé des réclamations au ministre de la justice. Nous sommes autorisés à annoncer que ce bruit est sans fondement, et que M. le garde-des-sceaux ne l'a connu que par les réclamations qui lui sont parvenues.

(*Moniteur.*)
— Les journaux anglais contiennent tous des commentaires plus ou moins longs sur le déficit avéré dans le revenu de l'année (1,165,449 liv. st.). Un journal du *matin* avait prétendu que la compagnie des Indes avait fait une avance de 500,000 l. st. pour masquer une partie de ce déficit; mais le *Courier* dément tout-à-fait cette nouvelle.

— Il y a de singuliers caractères politiques; je connais un homme qui s'est fait important, et voici toute sa méthode : Lorsqu'il entre dans un salon, il se place d'une manière saillante, se sépare de la multitude vulgaire, se pose dans un groupe de pairie, se mêle par quelques propos sententieux, par une industrie de noms propres, à la conversation générale; s'il vous dit un bon mot, c'est qu'il l'a appris hier en dinant chez M. de Talleyrand; s'il vous parle d'église, il ne sait ce qu'il vous rapporte que par une confiance de l'archevêque de Paris, ou du cardinal de Lalit; avant-hier, M. Châteaubriand lui a écrit pour lui demander quelque conseil; il n'a pas pu se rendre chez M. Pasquier, qui l'avait appelé pour une affaire grave, car à la même heure M. Pozzo di Borgo l'attendait; il arrange les diners politiques avec la même industrie; « Martignac vous demande à dîner pour causer affaire, dira-t-il à M. Molé; » puis, le jour étant donné, il ira chez M. de Martignac : « M. Molé a besoin de vous voir, lui dira-t-il, pourriez-vous dîner tel jour avec lui, il vous attend? » Le voilà donc comme l'intermédiaire de deux hommes politiques, et tout prêt à profiter de leur fortune.

Les personnages de cette espèce abondent dans le salon de M. de Polignac, et, chose plus singulière encore, le ministre s'y laisse prendre et compte sur leur appui pour sa majorité parlementaire : ce sont les limiers habituels, et en quelque sorte ses faiseurs de listes de majorité.

Et par exemple : M. de L*** voit MM. Châteaubriand, Portalis, etc., le voilà donc griffonnant billet sur billet, rapports sur rapports; je ne sais même pas si, pour redoubler son activité, il n'a pas repris le célèbre cabriolet jaune, sur lequel M. de Talleyrand a fait dans le tems de si jolis mots. M. de L*** est homme à promettre à M. de Polignac toutes les voix de l'ancien parti Richelieu dans la chambre des pairs, et à faire entendre au premier ministre que la politesse et l'esprit de bonne compagnie qui distinguent la pairie, sont une véritable adhésion, et que parce que M. Pasquier est venu dans le salon du ministre, on peut compter sur son vote à la chambre des pairs.

A côté de M. de L***, on peut placer M. de Vitrolles : c'est une influence parlementaire sur laquelle compte M. de Polignac. M. de Vitrolles, ou plutôt M. Arnaud, d'une récente noblesse de Provence, a commencé sa carrière politique par une inspection de mérinos obtenue dans les salons de M. de Montalivet, à l'époque où les mérinos étaient une affaire importante. Une certaine grâce de manières, un dogmatisme de paroles, mais doucereuses encore dans ce qu'elles ont d'absolu, lui valurent la confiance de ce qu'on appelait sous l'empire le parti des mécontents du sénat, MM. de Talleyrand, le duc de Dalberg, de Jaucourt. Il fut du gouvernement provisoire, et nous avons vu son nom tristement mêlé à l'affaire de M. de Maubreuil. Depuis, l'influence de M. de Vitrolles a été bien connue dans le gouvernement occulte, la note secrète, et dans tant d'autres manœuvres qui amenèrent le triomphe du parti royaliste absolu. Mais M. de Villèle fut ingrat, et le baron de Vitrolles se jeta, mais modérément, dans la contre-opposition. Il voulait la pairie; elle lui avait été promise, mais les partis sont si oublieux! Quoique très-assidu dans les réceptions ministérielles, et toujours affectueusement traité par M. de Villèle, M. de Vitrolles n'obtint rien, et le ministre Martignac l'envoya dans une sorte d'exil à la légation de Florence. M. de Vitrolles n'est qu'une même personne avec M. Berryer fils, et la *Quotidienne* lui est dévouée d'une manière absolue. M. Michaud ne voit que par M. de Vitrolles; c'est le patron qu'il adore. M. de Polignac compte sur l'appui de M. de Vitrolles pour maintenir cette partie de l'opinion royaliste toujours un peu inquiète.

J'ai déjà dit ce qu'était M. Beugnot; c'est un des hommes de salon sur lesquels M. de Polignac appuie plus spécialement sa confiance; M. Beugnot doit naturellement séduire les esprits bornés et qui n'ont pas étudié son caractère. Cette légèreté d'expression qui se joue de tout, cette insouciance d'avenir qui fait qu'on se rit de ceux que l'on sert et de ceux que l'on trompe, est de nature à faire une vive impression sur un esprit suffisant comme M. de Polignac. C'est lui plaire que de calomnier la conscience humaine, et de résoudre par des moyens matériels les difficultés morales et élevées d'une posi-

tion politique; c'est dans ces intimités qu'on a parlé de corruption, et qu'on a marchandé la majorité parlementaire.

Toute l'influence du salon de M. de Polignac se réduit donc à quelques intrigues d'intérieur; elle n'a point d'aboutissant dans les deux chambres; le président du conseil est tout entier plein des idées anglaises et de cette situation exceptionnelle de Pitt résistant aux communes. Malheur aux esprits qui n'ont étudié qu'un côté des choses, et qui n'ont vu qu'un point de l'histoire! L'Angleterre offre tous les exemples, toutes les similitudes qu'on veut y puiser; il y a des usurpations odieuses; des restaurations perdues, des ministres coupables, des majorités serviles; quelles conséquences ne pourrions-nous pas tirer des grands drames de l'histoire d'Angleterre! Mais M. de Polignac sait l'histoire d'Angleterre comme son ami M. Rubichon, avec des vues étroites et des jugemens faux; il sait, comme on sait aux bonnes lettres, aux bonnes études, à la manière de M. Laurentie et de M. l'avocat Morret. Pour M. de Polignac, c'est une manie de se croire appelé à jouer le rôle de Pitt. Un écrivain spirituel a dit que chacun avait son *dada*; mais il y a cette différence, que les manies des hommes privés ne coûtent rien au pays, mais que les nations ne sont pas faites pour subir les *dadas* des ministres vaniteux et incapables.

(*Le Temps.*)
— Il semble que le gouvernement lui-même sente le besoin de mettre un terme à la guerre que, depuis trois ans, la France fait, ou plutôt soutient avec un sérieux presque burlesque contre un forban d'Afrique qui ne peut opposer à notre marine que deux frégates, quatre corvettes et quelques corsaires la plupart désarmés.

Ce n'est donc pas de combats sur mer, c'est d'un siège qu'il s'agit.

Deux projets ont été proposés :

L'un, militaire, raisonnable et de facile exécution, consiste à transporter sur le rivage d'Alger une armée de 25,000 hommes munie de l'artillerie nécessaire pour écorcher, sous une grêle de boulets et de bombes, le nid de corsaires du fond duquel le don Miguel africain nargue insolent la puissance française.

L'autre, absurde, impraticable. C'est au pacha d'Egypte que les auteurs de ce grand projet ont sérieusement proposé de confier la réhabilitation de l'honneur français. En supposant que toute l'armée de Mehmet-Aly soit disponible et assez forte pour faire le siège d'Alger, quel chemin prendra-t-elle pour s'y rendre? Fera-t-elle, à travers les déserts, une route de plus de cinq cents lieues? Les beys de Tripoli et de Tunis consentiront-ils au passage des troupes de ce voisin menaçant? Lui-même se fiera-t-il, pour aller et le retour de ses troupes, à la foi suspecte de ces princes jaloux? Si le transport de cette armée doit se faire par mer, la France devra fournir et les bâtiments de transport et les bâtiments d'escorte, qui devront parcourir la Méditerranée de Toulon à Alexandrie, d'Alexandrie à Alger, et retourner d'Alger à Alexandrie pour revenir ensuite à Toulon, c'est-à-dire, faire six fois plus de chemin qu'il ne s'en trouve par la voie directe des côtes de France aux côtes de la régence avec laquelle nous sommes en guerre. Ce n'est pas tout encore : la France sera obligée de fournir au vice-roi d'Egypte, avec équipage de siège, des officiers d'artillerie et du génie, car Mehmet-Aly manque du personnel et du matériel nécessaires pour réduire une place fortifiée.

Telle est la capacité politique de M. de Polignac, que c'est à ce projet absurde qu'il a donné la préférence. Un capitaine d'état-major, M. Huder, aide-de-camp du général Guilleminot, a été en Egypte pour traiter gravement cette affaire ridicule; de retour, il fait en ce moment quarantaine, et M. Drovetti, qui se trouvait à Paris, est parti pour recevoir les confidences de M. Huder.

Les raisons que donne M. le président du conseil pour justifier la préférence qu'il accorde aux soldats égyptiens sur les soldats français pour l'expédition d'Alger, sont dignes de cette injustifiable préférence. Notre marine, dit-on, a besoin de six mois pour faire les préparatifs nécessaires au succès de l'expédition. Dans un temps où elle se trouvait ruinée par la guerre et l'inaction, après la paix d'Amiens, il lui fallut moins de temps pour transporter une armée de 25,000 hommes à deux mille lieues de nos frontières, et les déposer à Saint-Domingue. Même sous ce directoire si décrié, il ne fallut que trois mois pour armer et réunir l'escadre et les 460 bâtiments de transport qui portèrent à Malte d'abord, et ensuite à Alexandrie, les 40,000 soldats du général Bonaparte.

Ce qui manque à la France pour porter 50,000 hommes en Afrique, et anéantir Alger, ce ne sont ni des navires prêts à mettre à la voile, ni le matériel, ni le personnel d'une armée de siège, c'est un ministère français; ce sont des ministres à qui l'honneur et les intérêts du pays soient plus chers que les intérêts de Rome et l'honneur de l'oligarchie européenne. La France sera puissante et respectée le jour où la couronne sera environnée des hommes à qui le pays accorde estime et confiance.

(*Constitutionnel.*)
— Si les ministres sont résolus à ne présenter à la session prochaine aucune loi fondamentale, et à se borner au budget, il est pourtant des nécessités qu'il leur faudra subir.

D'après la loi de 1828, toutes les fois qu'il existe un dissentiment entre les cours royales et les chambres réunies de la cour de cassation, sur l'interprétation des lois, un référé à l'autorité législative est déclaré, et ce référé doit être suivi d'une proposition de loi. Les ministres ne peuvent se dispenser de cette proposition sans encourir une responsabilité réelle, attendu que la loi, qui leur est supérieure, s'explique d'une

manière expresse, et que d'ailleurs le cours de la justice ne peut être interrompu, ce qui aurait lieu si la proposition législative était ajournée.

Huit référés avaient été déclarés avant l'ouverture de la session de 1829; il n'en a été vidé que deux : celui qui était relatif à l'application de la peine du boulet au vol des militaires entr'eux, et celui qui concernait les contraventions à l'ordonnance de 1820 sur la police des voitures publiques.

Il en reste six, savoir : la question du duel; un projet de loi à cet égard a été présenté à la chambre des pairs, adopté par elle, et reporté à la chambre des députés le 8 juin. Le rapport n'en a pas été fait.

Le référé relatif au règlement de 1723, et à la question de la liberté du commerce de la librairie; un projet de loi sur cet objet a été présenté pour la forme par M. Bourdeau à la chambre des pairs, le 6 juin, époque où l'on savait que la chambre n'aurait plus le temps de s'en occuper. Dans ce projet, le ministre éludait la question principale.

Le 3^e référé est relatif aux formalités à remplir par les imprimeurs pour l'impression des ouvrages. Un projet a été également présenté pour la forme à la chambre des pairs, le 6 juin.

Le 4^e référé a pour objet la loi du sacrilège et l'application de la peine de mort au cas de récidive. Il faudra bien que nos apostoliques se résignent à voir cette odieuse loi soumise de nouveau au jugement des chambres, et à entendre déclarer que c'est une loi à part, une loi d'exception, qui ne peut pas être aggravée dans l'application par les dispositions du code, sur la récidive.

M. Bourdeau avait présenté à cet égard deux projets de loi, l'un de simple interprétation, et l'autre pour la suppression de la peine de mort dans quelques cas où on la soutenait applicable; mais c'était le 9 juin; il était trop tard. Cette année le ministère n'aurait pas d'excuse s'il ne présentait le projet en temps utile.

Enfin, il reste deux autres référés à vider sur le droit de visite des employés de la régie des contributions et sur le droit d'exhibition des congés. Ces référés ont été introduits par deux arrêts de la cour de cassation des 20 novembre et 20 décembre 1828.

Ce sont là des lois indispensables à faire. L'initiative est engagée par la loi de 1828. Il est également impossible qu'on regarde comme non avenue le code pénal militaire, si solennellement discuté et presque entièrement refait par la chambre des pairs en 1827, divisé en trois parties, en 1828, et adopté, au moins quant à l'organisation des tribunaux militaires, le 6 juin, par cette même chambre des pairs. Il n'est pas possible que de si importants travaux soient perdus pour la France.

Il y aurait bien aussi à s'occuper des lois sur la contrainte par corps sur d'autres objets importants. On voit donc qu'à moins d'enfreindre une loi déjà éludée par le précédent ministère, le ministère-Polignac, malgré son intention de borner la session au budget, aura de nombreux travaux à soumettre aux chambres; qu'ainsi la session pourra se prolonger, et que le ministère a plus consulté ses convenances que celles des députés, en la commençant si tard. (*Courrier Français.*)

VARIÉTÉS.

MÉTHODE JACOTOT.

Nous avons déjà cité et loué plusieurs fois la *Gazette Littéraire*, dont le 5^e numéro vient de paraître. Nous en extrayons un article, qui doit plaire à nos lecteurs, puisqu'il réunit à l'importance du sujet la justesse ingénieuse des aperçus, et une parfaite pureté de style.

« Il y a long-temps qu'on entretient le public de M. Jacotot et de sa Méthode; mais il s'en faut qu'on ait tout dit à ce sujet. Une méthode est en général une chose longue et difficile à juger, à plus forte raison quand la prévention s'en mêle. Le public, en écoutant tous les partis, devient l'écho des opinions les plus contradictoires: l'erreur circule avec la vérité, et il faut plus d'un effort pour parvenir à distinguer l'une de l'autre: c'est un privilège réservé d'ordinaire aux derniers venus. A ce titre, nous pouvons demander qu'on nous écoute. La question, d'ailleurs, est importante, et ce serait rendre un véritable service que d'y jeter quelque clarté.

Il y a des pays où un père est embarrassé quand il s'agit de prendre un parti pour l'éducation de ses enfans. S'il demande quelle est la meilleure méthode d'instruction, cent voix peuvent de cent côtés différens lui crier: C'est la mienne. Chez nous on a pas à craindre cet inconvénient. C'est toujours l'Université qui se charge de répondre. Qu'on veuille être médecin, militaire, avocat, commerçant, diplomate, c'est à l'Université qu'il faut aller, et tout le monde doit bien s'en trouver; car la loi, ou plutôt quelques ordonnances le veulent ainsi. Ce privilège, comme tous les autres, a enfanté plus d'un abus dont tout le monde convient, à l'exception de ceux qui l'exploitent; c'est la règle. Mais quand on n'est

pas de l'Université, et qu'on examine de sang-froid ce qui doit être arrivé à cette vieille corporation qui se trouve seule debout quand toutes les autres ont été renversées, on reconnaît bien vite que, seule de son métier, elle doit s'y trouver très-habile, et qu'à force de jouir du monopole elle s'imagine avoir conquis, comme tant d'autres, une légitimité. C'est ce qui explique comment M. Jacotot a pu être jugé d'une manière si contradictoire par des hommes d'ailleurs éclairés. En dedans de l'Université, on a crié tout d'abord que sa Méthode était absurde, non qu'en vérité elle parût telle, mais parce qu'il importait d'étourdir le public avant qu'il s'émancipât jusqu'à faire des comparaisons. Les choses se passent partout comme dans le commerce, on écrase les concurrences. On ne devait pas, du reste, espérer que l'Université viut reconnaître et proclamer le mérite d'un rival. Les corporations privilégiées ont de l'égoïsme comme les individus, et même davantage; car chacun des membres qui les compose, en travaillant au maintien du privilège commun dont il retire sa part, s'imagine et répète qu'il est animé de l'amour du bien public. C'est du patriotisme en petit auquel on s'abandonne avec confiance et sans rougir; il faut donc reconnaître que, grâce à l'esprit de corps, l'Université devait rejeter comme absurde toute méthode, bonne ou mauvaise, par cela seul qu'elle n'était pas la sienne. C'est à ce résultat inévitable qu'il fallait bien qu'elle fût amenée comme par instinct; car il s'agissait d'une question d'existence, et qui plus est, d'une question d'amour-propre. C'est, comme on sait, la partie sensible chez tous les professeurs. Il ne faut donc pas s'étonner s'ils ont eu recours aux expressions les plus énergiques pour bien exprimer comme quoi M. Jacotot leur paraissait un homme de rien. Il ne faut pas leur en vouloir, car tout cela s'explique sans qu'on ait besoin d'élever le moindre doute sur leur sincérité. Seulement le public aura soin s'il veut savoir la vérité, de ne pas demander à l'Université ce qu'elle pense de M. Jacotot, ni à M. Jacotot ce qu'il pense de l'Université.

La Belgique a aussi son université. Ce n'est pas là que M. Jacotot a trouvé des protecteurs; mais, grâce à une ferme persévérance, il a eu beaucoup d'écoules parmi lesquels plusieurs sont devenus ses collègues. L'enseignement universel a pris alors un rapide accroissement en Belgique. On a parlé de ses résultats prodigieux, dont la réputation a fini par arriver jusqu'à Paris. Mais à peine alors s'en est-on entretenu un instant; il a suffi de quelques plaisanteries, apparemment fort spirituelles, pour tourner les rieurs de Paris contre M. Jacotot. On ne s'est pas donné la peine de le juger, on s'est moqué de lui. Tout ceci s'est passé du temps que le *Miroir* et l'ancien *Journal de Paris* existaient encore. Au bout de quelques mois, tout le monde avait oublié ce petit débat, à l'exception de M. Jacotot que l'on croyait mort et qui vient de ressusciter, si bien que maintenant tout le monde parle de lui, qu'un ex-ministre lui a député un envoyé secret, et que les voitures publiques ont grossi leurs bénéfices, grâce à la foule des curieux qui ont entrepris le pèlerinage de Louvain pour dire: J'ai vu M. Jacotot.

Arrivés là, ils ont trouvé un homme vieux par son âge et plus encore par ses infirmités, épuisé par de longues douleurs qui lui laissent à peine quelques momens de relâche, et dont le corps a trop souffert pour qu'il paraisse entièrement rétabli, lors même que la maladie l'a quitté. D'ailleurs, un triste accident que lui seul paraît oublier ne justifie que trop l'exactitude des dessinateurs qui représentent sa tête maintenue et assujétie à l'aide d'un cordon que sa main ne quitte jamais. Et cependant cette tête sillonnée par les rides, agitée par un tremblement continu, conserve dans son expression toute la vivacité de la jeunesse. Il serait difficile de trouver un regard plus pénétrant, un sourire plus fin et plus satyrique. Aussi sa conversation est-elle pleine de vie et d'intérêt; elle attache par l'originalité des pensées et la forme piquante dont les revêt une expression vive et métaphorique. On a bientôt oublié l'âge d'un homme dont l'imagination est toute de feu et qui semble plutôt peindre que parler. Tout cela ne suffit pas sans doute pour inventer une bonne méthode d'instruction, mais cela

prouve au moins contre l'orgueilleux mépris des ennemis de M. Jacotot; cela prouve surtout, qu'il méritait personnellement des épithètes tout autres que celles dont on l'a gratifié; et qu'au moment d'entamer une polémique sur un pareil ton, on ne croyait pas avoir affaire à un homme qui dût assaisonner ses répliques de plaisanteries aussi mordantes.

Ces répliques elles ont paru, et, il faut le dire es rieurs ne sont plus du côté de l'Université.

Il ne s'agit pas ici de ces brochures qui paraissent par centaines et dont les annonces couvrent tous les murs de Paris. Il ne manque pas de gens fort curieux de célébrité qui s'attachent par derrière à la réputation d'un autre et tâchent de se produire comme quelqu'un de sa suite. La célébrité subite de M. Jacotot a été une bonne fortune pour eux; ils ont vite imprimé des livres en tête desquels on lit en gros caractères le nom de leur patron; puis, à côté, en y regardant de près, on en découvre un autre inconnu du public et de M. Jacotot lui-même. On serait fort embarrassé de reconnaître le véritable enseignement universel à travers tous les sermons de ces prédicateurs sans mission.

M. Jacotot a publié quatre ouvrages. Nous laissons de côté la musique et les mathématiques pour envisager l'enseignement universel dans son application à l'étude des langues étrangères et de la langue maternelle.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur donner aujourd'hui quelques détails sur un journal publié depuis trois mois environ, dans la capitale, avec un succès remarquable et qu'il mérite à tous égards.

Ce journal intitulé *Le Temps*, diffère essentiellement du *Constitutionnel*, du *Courrier français*, des journaux du *Commerce*, de *Paris* et des *Débats*, en ce que plus soigneux des véritables besoins de la classe lisante, il présente chaque jour à ses abonnés une variété de matières dont on chercherait vainement un exemple ailleurs. Sa rédaction est pour ainsi dire encyclopédique. Elle embrasse tous les intérêts. Politique, sciences, beaux-arts, commerce, industrie, littérature, y paraissent tour-à-tour traités par un choix d'écrivains des plus distingués. Sous le rapport politique, cette intéressante publication peut être considérée comme le véritable organe de l'opposition libérale, 71 députés du côté gauche ayant concouru à son établissement. Les hautes questions de gouvernement et d'administration y tiennent au moins autant de place que dans les autres de même format; mais comme, par une sage mesure, ses éditeurs ont pris la résolution de fermer inexorablement leurs colonnes aux *annonces payées*, sujet éternel de réclamations pour les lecteurs payans, un grand espace est affecté à la partie scientifique, industrielle et littéraire. C'est sous ce rapport surtout que le *Temps* mérite des éloges. C'est sous ce rapport surtout qu'il doit prétendre aux honneurs de la collection si rarement accordés à ses rivaux. Ses articles scientifiques et littéraires s'enchaînent avec un ordre admirable. Ce sont autant de chapitres destinés à former un ouvrage de bibliothèque. Aussi les éditeurs ont-ils encore sagement fait, en adoptant une pagination régulière et suivie finissant à chaque trimestre par une table alphabétique; répertoire immense de choses et de noms, destiné à faciliter des recherches vraiment nécessaires. Les cours publics de MM. Cuvier, Villemain, Guizot, Cousin et autres habiles professeurs, les séances académiques, les ouvrages de littérature ancienne et moderne, française et étrangère, sont habilement analysés et commentés dans ce recueil vraiment unique en son genre. Débats judiciaires, voyages, anecdotes, découvertes, inventions utiles, tout ce qui peut constater un progrès quelconque dans une partie de l'ordre social; anecdotes, comptes-rendus des pièces de théâtre, musique, peinture, sculpture, y trouvent place sans confusion, sans désordre. Nous ne finirions pas s'il nous fallait dire tout ce que le *Temps* présente d'attrait à la lecture, nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer nos abonnés à la table analytique des principales matières traitées par lui depuis le 15 octobre dernier, jour de son apparition, jusqu'au 31 décembre. Laquelle Table se trouve à la feuille d'annonces du N^o de ce jour.

LIBRAIRIE.

LE TEMPS,

JOURNAL QUOTIDIEN DES PROGRÈS POLITIQUES, SCIENTIFIQUES, LITTÉRAIRES ET INDUSTRIELS.

On s'abonne à Paris, rue Richelieu, n^o 92.—Prix de l'abonnement: 20 fr. pour trois mois, 80 fr. pour l'année.

Table analytique des principales Matières traitées depuis le 15 octobre jusqu'au 30 décembre 1829.

Politique et administration.

Du choix du Préfet à Marseille, en remplacement de M. de Villeneuve.— Les Amis de la Liberté réduits, depuis 1814,

au rôle de l'Opposition. — M. de Polignac et son Ministère. (Lettre de Londres). — Appologies des Ministères. (Renseignements curieux sur les talens de société que possèdent ces Messieurs. — Refus du Budget. — Cabinets de Londres et de Vienne. — Des Préfets et des sous-Préfets. — Les Portraits du duc de Reichstadt. (Rappel d'un Discours de félicitation dans lequel M. de la Bourdonnaye, alors membre du Conseil-général d'Angers, engageait l'usurpateur à faire encaisser la Loire, petite entreprise de 60 à 80 millions.) — Texte du Traité de paix entre la Russie et la Turquie. — La Publicité est aussi le Salut du Prince. — Lettre de Buenos-Ayres. (Renseignements curieux sur la Querelle des Français avec les Buenos-Ayriens. — Réflexions sur les conséquences, à l'égard de l'Angleterre, du Traité de paix entre la Porte et la Russie. — Expédition espagnole au Mexique. — Etrennes ministérielles? (Réformes prédites et effectuées). — Relations politiques et commerciales de la Russie avec la Chine. — Déclaration de guerre du Ministère à la France. — Politique de la Russie et de l'Angleterre. — Le Ministère hostile à toutes les Classes. — Les soixante Voleurs de M. Mangin. — Avenir politique de l'Empire ottoman. — Le Ménage ministériel. — Organisation de l'Armée prussienne. — Cri de guerre de M. Cottu. — Sur la Dissolution de la Chambre des Députés. — Peut-on changer la Loi des Elections? — Le Ministère et la Nation. — Ministère supposé de MM. Polignac, Labourdoune et Villèle. — Joseph de Villèle. — Les trois grands Arguments du Ministère. (Nous sommes les seuls ministres capables de gouverner; personne n'a le droit d'examiner le choix qu'on a fait de nous; nous sommes le seul ministère possible). — Illusion de tous les Ministères. — Erreurs du Rapport de M. de la Bourdonnaye sur la boucherie de Paris. — 2^e Article sur la dissolution de la chambre; inquiétudes du conseil. — Dernières ressources de la contre-révolution. — De la Russie et de son action politique sur l'Europe. — Des associations pour le refus de l'impôt. — La France n'est pas contre-révolutionnaire. — Projet sinistre du prochain ministère. — Inhabileté de M. de Polignac (deux routes ouvertes au gouvernement du 8 août). — De l'Université (M. Guernon de Ranville et la philosophie en latin de l'abbé Nicolle). — Le peuple s'éclaircira; je l'ai pour moi, dit le ministre (M. Guernon de Ranville écrivant dans le Moniteur). — Du ministère vis-à-vis la chambre des pairs. — Tout ministère est le résultat d'une coalition. — Agitation au ministère de la guerre. — Observation sur l'emprunt de 80 millions. — Un regard en arrière. — Des subsistances militaires. — Apologie du système des entrepôts. — Mont-de-Piété de Paris. — Situation critique du royaume des Pays-Bas. — Succession de M. Dambray. — Lettres historiques sur l'état de nos affaires à la fin de 1829. (Ces articles, extrêmement intéressants, ont produit le plus grand effet.) — Impuissance ministérielle. — M. Syriens de Mayrinac. — Les 12,000 fr. de pension de M. de la Bourdonnaye. — Religion de l'Etat. — Salons politiques de Paris. — Revue des individus qu'on pourrait appeler un ministère. — M. Bertin devant la cour royale. — Projet d'ordonnances municipales des départements et des communes. — Regrets et avenir de M. Mangin. — Statistique, Economie politique, Economie sociale, Commerce et Industrie, etc.

Dette des Etats-Unis. — Bateaux à vapeur. — Moulin mu par le soleil. — Exploitation des sables aurifères en Russie. — Dette publique de l'Autriche. — Mouvement de la navigation française pendant les neuf premiers mois de 1829. — Réfutation des Lettres d'un rentier insérées dans la Gazette de France. — Commerce de la boucherie. — Puissance financière des juifs. — Mortalité dans les prisons de Paris. — Puits artésiens. — Université d'Upsal. — Lait vendu dans Paris (article extrêmement curieux, répété par presque tous les journaux). — Cours-pratique de fabrication du sucre de betteraves. — Finances d'Espagne. — Du service des postes entre la France et l'Angleterre. — Statistique de la justice criminelle en France en 1828. — Moyens de M. Aldini, pour préserver les pompiers des flammes. — Lampe de sûreté. — Statistique de l'instruction élémentaire en France. — Explosions de machines à vapeur. — Décrucage de la soie. — Quinze années de la marine Anglaise. — Mines d'or de l'Amérique Septentrionale. — Pêche de la baleine. — Des ventes à l'encan. — Chaudières à vapeur. — Etat de la librairie en Italie. — Les centimes. (Dans cet article, tout de faits et de chiffres, on prouve que 7,500,000 Français n'ont pour vivre qu'une moyenne somme de 25 cent. par jour.) — Passage sous la Tamise. — Chemin de fer. — Sur les moyens de conserver le beurre. — Moyens de préserver les machines à vapeur de toute explosion. — Intérêts des vignicoles. — Culture de la patate. — Caisse d'amortissement. — Des emprunts, etc.

Sciences et Arts, Littérature, Voyages, Variétés, etc.
Le Théâtre Français, arrivé à son époque de transition. — Qualités du territoire des îles Malouines. — Critique de la Galerie Nouvelle du Palais-Royal, dite Galerie d'Orléans. — Lettre de M. de Humboldt à M. Arago, datée de Ust Kamenogorsk, sur le haut Irtsch, en Sibérie. — Proverbe de M. Th. Leclercq. — Esquisses bureaucratiques. — Alphabet Hiéroglyphique, découvert par M. Champollion. — Des Sciences occultes, par Eusèbe Salverte. — M. d'Haussez, considéré comme habile jardinier. — Purification spontanée de l'eau dans les voyages de long cours. — Critique de Lady Morgan. — Plan et description de Pékin. — Ritta et Christina. — Chasses du Roi. — Des Voyages considérés comme compléments de l'Education. — Finances d'Espagne. — Ana-

lyse du projet de M. Médicis. — *Le Borms Halle*, journal de Hambourg. — Inhumation de personnes vivantes. — Monstruosité humaine. — Mine curieuse de houille, près de Newcastle. — Upon-Tine. — Les deux Siamois. — Recherches sur l'âge des Montagnes. — Chaleur du Globe terrestre. — Effet de la saison des pluies sur l'homme dans la Nubie. — Examen apologétique et critique de la Méthode Jacotot. — Sur la longévité. — Morts subites involontaires. — Statue équestre de Louis XIII, à la place Royale. — Sur les exemples d'abstinence complète d'aliments. — Statistique de l'Instruction Élémentaire, en France. — Vaccinations et petites Véroles, en France. — Efficacité du Chlorure de Chaux, contre le virus de la Peste. — Ecole linéaire d'Avignon. — Zoologie antédiluviennne. — Le cheval blanc de M. Gérard, et le cheval gris-pommelé de Carle Vernet, à Montmorency. — Taille de l'homme en France. — Efficacité du gaz pour rappeler les noyés à la vie. — Histoire de l'astronomie Lambert. — Opinions littéraires de Napoléon. Voyage archéologique de l'ancienne Etrurie. — Endosmose et Enosmose. — Les maisons de jeu en France et en Angleterre. — Etudes Littéraires sur le Thibet. — La peine de mort, absurde dans son application au crime de fausse-monnaie. — Examen littéraire de la chanson, *Ma sœur, fais mon bagage*, de M. Guernon de Ranville; de la romance *Il ne vient pas*, par M. d'Haussez, et de la paraphrase des six premiers versets de *Lamentations de Jérémie*, par M. Courvoisier. — Voyage de M. Kaller, sur le Caucase. — Sur les substances qui tombent de l'atmosphère, chutes d'aérolithes enfermés dans des grains de grêle. — Sur l'hydrophobie et le tarentisme, sorte de rage occasionnée par la morsure de la Tarentule. — Observations sur la température humaine. — Preuves irréfutables de l'influence favorable des Missionnaires Protestans, sur la civilisation des Peuples payens. — Histoire ancienne de la ville de Dieppe. — Statistique comparative des aliénés chez les différents peuples. — Police de Paris. — Etat des Beaux-Arts au moyen âge. — Le Mont-Ararat. — Moyens de faire des Antiques avec des métaux fondus la veille. — Histoire de Joseph Mangile. — Détermination de la force élastique de la vapeur d'eau. — Sur les matières colorantes de la neige rouge. — Apparition d'un Prophète musulman en Afrique. — Nouvel an des Chinois. Chenilles vivantes sorties de l'estomac et des intestins d'un homme. — Description du nouveau dépôt de mendicité à Paris. — La glacière de Grindelwald. — Coup-d'œil sur la vie de l'auteur anglais Swift. — Livret des chasses du Roi, ouvrage rare et curieux. — Sur la formation des glaces que les fleuves charrient dans les grands froids. — Sur la température rouge des métaux. — De l'organisation du pouvoir judiciaire en Turquie. — Cours de MM. Cuvier, Guizot, Cousin, Villemain, etc.; analyse raisonnée.

Examen de tous les ouvrages nouveaux et des pièces de théâtre.

Note de l'éditeur du Temps.

Indépendamment des 71 députés qui en souscrivant comme actionnaires ont bien voulu nous autoriser à paraître sous leurs auspices, et choisir notre feuille pour publier leurs pensées, nous avons aussi pour commanditaires et collaborateurs un grand nombre d'anciens magistrats et d'administrateurs, de banquiers et d'industriels, de savans et de publicistes distingués, qui, attentifs à ne rien laisser échapper de ce qui méritera leur examen, s'occuperont de tous les abus, de toutes les réclamations, de tous les élémens de prospérité publique; pour arriver plus sûrement à ce but, nous avons cherché à rattacher au journal, par la création de coupons d'actions de 500 fr., le plus grand nombre possible d'électeurs et d'hommes influents à Paris et dans les départemens, qui, professant les mêmes doctrines, seront peut-être appelés un jour à les soutenir à la tribune. Ainsi, constamment avertis par eux de tous les besoins, tenus au courant de tous les progrès, entourés de tous les conseils utiles, nous pouvons espérer avec confiance de devenir, de plus en plus, les organes et l'expression vraie de l'opinion publique.

HISTOIRE

DE LA RÉGÉNÉRATION DE L'EGYPTE;

Lettres écrites du Caire à M. le comte Alexandre de Laborde, Membre de la Chambre des Députés, par Jules Planat, ancien Officier de l'Artillerie impériale et Officier d'Etat-major au service du Pacha d'Egypte.

Un volume in-8°. Prix : 7 fr. 50 c.

POÉSIES GENEVOISES.

3 vol. in-32, pap. grand raisin : 7 fr.

A Paris, à la librairie de J. BARBEZAT, rue des Beaux-Arts, n° 6.

A Genève, même maison.

A Marseille, chez CAMOIN, libraire.

A Toulon, chez BELLAR, libraire.

A Lyon, chez A. BOUATTE, libraire.

(3644)

ANNONCES JUDICIAIRES.

(3646) Appert que par exploit de l'huissier Thimonnier, du douze janvier mil huit cent trente, enregistré à Lyon le même jour par M. Guillot, qui a reçu les droits, la dame Louise-Félicité Hucher, sans profession, demeurant à Lyon, rue d'Amboise, a formé devant le tribunal civil de Lyon, demande en séparation de biens et liquidation de ses droits dotaux au sieur Pierre Leffet, son mari, qui était charron à Lyon, rue d'Amboise, actuellement sans profession, domicile ni résidence connus.

M^e Jean-César Laurenson, avoué près ledit tribunal, demeurant à Lyon rue St-Etienne, n° 4, a été constitué par la dame Leffet. Lyon, le 13 janvier 1830.

Pour extrait : LAURENSON, avoué.

(3648) Par exploit enregistré de l'huissier Fortoul, en date du douze janvier mil huit cent trente, la d^{lle} Jeanne Madinier, a formé par-devant le tribunal civil de Lyon, demande en séparation de corps et de biens et liquidation de ses droits dotaux, au sieur Louis Tourtat, son mari, fabricant de velours demeurant à Lyon, rue des Fantasques, n° 8, et a constitué pour son avoué M^e Michel Richard, demeurant à Lyon, rue de la Baleine, n° 2. RICHARD.

VENTE APRÈS DÉCÈS.

(3647) Le public est prévenu que, le dimanche sept février mil huit cent trente, à dix heures du matin, dans le château de Fromente, qu'habitait M. Joseph Sériziat, à St-Didier-au-Mont-d'Or, il sera procédé à la vente de l'argenterie et autres objets par lui délaissés, consistant dans les articles ci-après :

Cinq poches, une grande cuiller, seize cuillers à café, un porte-huillier, six salières, deux moutardiers, une petite cuiller à moutarde, une cuiller à olives; un lys, une petite croix en argent et émail, une plus grande en vermeil et émail; trois médailles. deux grosses boucles de souliers, une montre en argent à répétition, avec la clef en or, et autres objets.

Les effets ci-dessus seront exposés audit château de Fromente, les dimanches 10, 17 et 24 janvier.

La vente aura lieu en suite d'ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon, à la requête des héritiers bénéficiaires.

Errata. C'est par erreur que le présent placard inséré dans les n° 933 et 937, annonce une montre en or au lieu d'une montre en argent à répétition.

(3645) Vendredi quinze du courant neuf heures du matin, sur la place du Change à Lyon, l'on vendra à l'enchère : liqueurs, foudres, eau-de-vie, comptoir, etc. ; le tout saisi.

Dimanche dix-sept courant, après la messe de la paroisse, et au-devant de l'église, à la Tour-de-Salvagny, l'on vendra : foin, chevaux, charriot, commode, garde-robe, tables, batterie de cuisine, etc. ; saisi. BOISSAT.

ANNONCES DIVERSES.

(3613-2) A vendre. — Un établissement de pension bourgeoise, situé dans le meilleur quartier de Lyon, ayant un grand nombre d'abonnés, depuis nombre d'années. S'adresser, pour les renseignements, à M^e Laforest, notaire à Lyon, rue de la Barre, n° 5, chargé de la vente.

(3634-2) A vendre. Une très-jolie HARPE de Chaillot, à crochets, à côtes et colonnes dorées. S'adresser chez M. Augusto Alday, rue St-Côme, n° 4, au 3^m.

(3557-3) A louer pour la fin de janvier — Magasin situé rue Trois-Carreaux, n° 2, arrière-magasin à ciel ouvert, comptoir et cabinet, avec tous les agencemens propres à l'exploitation d'un commerce, tels que banques, casiers, bureaux, rayonnages, poêle en faïence, coffre-fort, etc. S'y adresser.

(3650) On désire un apprenti de 15 ans pour la librairie; s'adresser au bureau du journal.

(3649) Cabinet de physique de M. Gauthier, allée de l'Argue, n° 69. — Aujourd'hui jeudi, à 7 heures du soir, il y aura une séance composée d'expériences pneumatique et électrique, jeux d'adresse, fantasmagorie où l'on verra plusieurs tableaux et points de vue qui se trouveront animés par différents personnages, et terminés par l'enchantement Merlin qui changera sept fois de tête.

(3600*) FELLETTA, opticien, place des Terreaux, à côté du café de la Comédie, ou place du Collège, tient un grand assortiment de Lunettes à lyre, or, argent, écaille, à doubles, simples verres, pour hommes, pour dames, en verres bleus, verres blancs, verres périscopiques pour les miopes et presbytes; Lunettes acier, plus légères et plus solides que l'écaille; Lunettes à étrier, écaille et argent, pour le théâtre; Lorgnettes-jumelles et autres; Lorgnons; Lunettes de campagne.

GRAND-THÉÂTRE PROVISOIRE.

AMBOISE, opéra. — LES BOURGEOISES DE QUALITÉ, comédie. — LE CARNAVAL DE VENISE, ballet.

J. MORIN, Rédacteur-Gérant.

Lyon, imprimerie de Brunet, grande rue Mercier, n° 44.